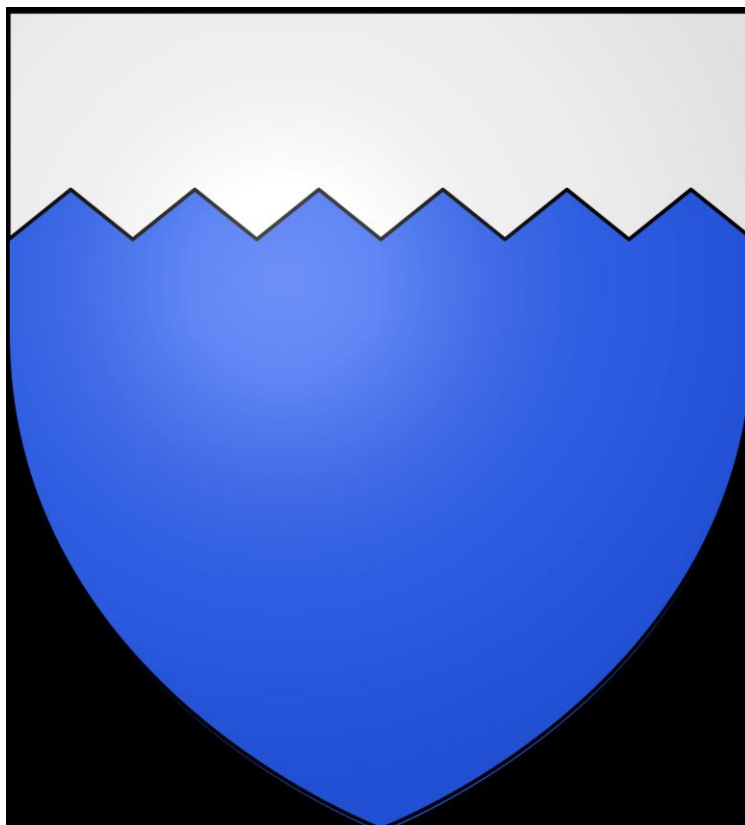


Le Guennec, Gilles (ou son fils Jean) seigneur de Kersalio en Guérande (représenté à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Christophe Josselin)



Armes. D'azur au chef endenché d'argent.

Il s'agit d'une famille implantée anciennement dans le pays guérandais et notamment comme en témoignent les registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande à laquelle elle donne des membres et par trois fois des dignitaires (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I) :

- Jean, procureur de mai 1443 à mai 1444 (f° 15) ;
- Jean, fils de Jean, membre à compter de mai 1445 (f° 29 v°) ;
- Pierre, qualifié de seigneur de Kersalio, institué procureur en mai 1483 (f° 28 v°) encore présent en 1502 (f° 34 v°) ;
- Gilles entre, en mai 1502, à la confrérie (f° 35) dont il est, qualifié de seigneur de Kersalio, procureur de mai 1525 à mai 1526 (f° 55 v°).

Cette famille fournit épisodiquement des hommes d'Église : avant 1452, Yves est chapelain de la chapellenie Saint-Yves desservie en l'église Notre-Dame-la-Blanche de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 96 v°). Surtout sa position lui permet de passer des alliances avec d'autres familles « qui comptent » dans le « terrouer » et au-delà. Son étude bénéficie de la conservation de quelques archives familiales (*ibid.*, E 977).

Le 4 novembre 1395, sont cités les « hoirs » Alain Le Guennec et Raoul Le Guennec (*ibid.*, B 1484, ce dernier est encore noté le 26 novembre 1401, *ibid.*, B 1462).

Alain Le Guennec est mentionné le 9 mai 1397, parmi les débirentiers de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1484). Après le 17 avril 1404, se trouvent les « hoirs à la femme » Alain Le Guennec (*ibid.*, B 1462).

Après le 16 avril 1415, sont notés Gicquel Le Guennec, Alain Le Guennec (*ibid.*, B 1472) et le 12 avril 1431, les « hoirs ». Alain Le Guennec (*ibid.*, B 1459).

Jean Le Guennec, en mai 1412, prend, avec Guillo Fouenant et Olivier Le Garff, trois petites pièces de terres, situées près de la garenne du duc vers Pen-Bron, baillées par le receveur ducal (*ibid.*, B 862, acte du 5 février 1419, voir aussi Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1113). Il est encore cité parmi ceux qui cotisent à l'emprunt levé par Jean Mauléon, à la fin de 1421 ou au début 1422 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 205/3). Le 25 décembre 1423, il rend aveu de ce qu'il tient du sire de Molac, seigneur de La Chapelle, sur lequel figurent, 21 œillets, 19 planches de vigne, 4 planches de terre, un journal de terre où il y a un moulin « turcaisserce turquois » à vent (constitué d'une base tronconique ou cylindrique édifiée en moellons, percée en leur centre d'un conduit vertical destiné à recevoir un pivot qui porte la cage en bois du moulin, supportant les ailes et abutant les meules, cage qui est mobile et déplacée à l'aide d'une queue), situé à Clis, et une « meson de pierre également à Clis et devoir 7 sous 1 denier de rente (*ibid.*, 47 J 96, copie du 26 décembre 1475) ; vers 1426, il figure dans la réformation de la noblesse faite en la paroisse de Guérande, dans la frairie de Saillé (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »), et encore dans une liste de vassaux tenant à la seigneurie de Campsillon, rédigée à une date inconnue, mais au début du XV^e siècle (deuxième quart) (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5), et est encore cité le 15 février 1437 (n.st.) (*ibid.*, B 1469) Il disparaît avant le 20 juin 1459.

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande rédigé en 1452 (*ibid.*, B 1489 [A]), qui

prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figurent :

- Alain Le Guennec parmi ceux de Guérande tenant en Batz (f° 102) ;
- Jean Le Guennec, de Clis (f° 49) ;
- Jean Le Guennec (f° 31) ;
- les enfant Jouan Le Guennec (f° 95) ;
- Louise Le Guennec, fille de Raoul (f° 84 v) ;
- dom Yves Le Guennec (f° 96 v°).

Jean Le Guennec, le 20 juin 1459, qualifié de « noble homme », rend aveu pour ce qu'il tient de Campsillon, soit 15 pièces de terre (plus de 202 seillons, et 4,5 journaux), 30 hommées de vigne, 21 œillets de saline, une « mazière » avec une pièce de terre au Fan, et une masse de moulin à Clis (*ibid.*, 2 E 1250, f° 85 v°-87 v°). Il est cité le 4 décembre 1456 (*ibid.*, B 1476). Il épouse Jeanne de Bogat (31 août 1470, un appointé est passé entre Alain de Bogat et Michel Le Penneec pour les héritages de Jean le Guennec l'aîné et Jeanne de Bogat son épouse (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 52).

Jean Le Guennec décède avant le 6 mars 1465 (n. st.) puisqu'à cette date un minu de rachat est présenté au seigneur de Campsillon, pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat, par Jean Le Guennec, fils aîné de Jean (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1250, f° 87-89 v°).

Les archives familiales (*ibid.*, E 977, pour tout ce qui suit) permettent de connaître une série d'accords passés entre les héritiers et héritières :

- le 30 juillet 1466. Un accord portant sur la succession est passé, précisant les parts attribuées à chacun, entre Jean Le Guennec, d'une part, et, d'autre part, Pierre et Mauricette Le Guennec, autorisés de Raoul de La Touche leur curateur, ainsi qu'avec Agaisse du Pé, veuve de Jean Le Guennec, tutrice de Jeanne et Blanche Le Guennec, ses filles, tous ces Le Guennec sont frère ou sœurs de Jean. Jean épouse Louise de Muzillac. Du couple naît Jeanne. Jean et Jeanne – celle-ci ne laissant pas d'héritier – décèdent avant le 14 mars 1470 (n. st.). L'héritier de Jean est alors son frère cadet Pierre. À cette date Agaisse du Pé est également disparue.
- le 28 novembre 1466. L'accord est évoqué dans un acte du 15 mars 1473 (n. st.) qui nous fait connaître Marguerite Le Guennec, autre sœur de Pierre, et épouse d'un Kerveno, seigneur

de Bréhet, dont le prénom n'est pas précisé (ci-dessous).

- le 14 mars 1470 (n. st.). Un nouvel accord successoral est conclu entre Pierre et Louise de Muzillac. Il entérine les évènements familiaux intervenus. Louise jouira de tous les biens meubles et dettes nobiliaires de la communauté, d'entre elle, son époux et sa fille. Son droit de douaire est reconnu. Pour logis, elle reçoit la maison qu'Agaisse du Pé, mère de Pierre, tenait en douaire, de son vivant, avec issues, entrées « ferant a la salle dudit Pierres tant hault que bas », sauf où se trouve le pressoir où Pierre Le Guennec et Louise de Muzillac pourront presser leur vin – aussi cet espace ne pourra être clos –, et une petite « estable » (comprendre écurie), sont également mentionnés le « franbroys et engres estans à present es rues et maesons de Kersalio ». La veuve devra payer le tiers des rentes dues sur les maisons « estantes en la closture du pourprins et de la porte » (comprendre la métairie). Louise s'engage à faire l'acquêt des dettes nobiliaires tant de Jean Le Guennec (son beau-père), sans comprendre celles dues par Agaisse. Il est évoqué le manoir et « herbregement » de Kersalio, dont Louise baille les « franboys et engres estant a present es rues et maesons » à Pierre Le Guennec. Elle s'engage également à payer 5 livres à Pierre du Verger, seigneur de Tréguz.)

- le 17 novembre 1470. Un autre arrangement se fait suite à une contestation survenue entre Pierre Le Guennec et Guillemain Le Guennec à propos d'une maison couverte de ros et ses appartenances à Clis. Pierre rappelle qu'il était héritier de son aïeul Jean – et possessionné de ce bien depuis soixante ans –, par représentation de son père Jean, et encore de Jean Le Guennec le jeune, fils aîné du précédent, dont Pierre est le cadet, et qu'il est encore héritier de feu Jeanne Le Guennec, fille de Jean le jeune. De cette succession Guillemain avait reçu 100 livres, mais la maison de Clis, n'en faisant pas partie, devait être restituée. Guillemain faisait valoir que Jean l'aïeul l'avait en fait baillé à Alain Le Guennec, père de Guillemain, et que ce dernier en jouissait depuis plus de trente ans, ce qui fut confirmé. La femme de Guillemain est nommée : Guillemette Dannes (?). Les biens restent à Guillemain Le Guennec à charge de payer 5 sous de rente à Pierre, 13 deniers au seigneur de Campsillon duquel les biens relèvent et 3 sous 4 deniers de sourcens.

- le 16 juillet 1471. Une nouvelle transaction intervient, cette fois avec Jeanne Le Guennec. Cette Jeanne est fille de Jean Le Guennec et d'Agaisse du Pé, et sœur de Jean Le Guennec, le jeune, et de Pierre. Elle a épousé Jean Le Bouteiller. Il est rappelé un précédent accord conclu à la suite de la mort de Jean Le Guennec, père de Pierre, de Jean et de Jeanne, selon lequel Pierre, le fils aîné, cédait à sa sœur Jeanne 20 livres de rente quitte de charge. Cet accord fut accepté par Agaisse du Pé, veuve de Pierre et tutrice de Jeanne. L'assiette d'une partie de la

rente (12 livres) de rente fut réalisée. Les décès de Jean, le jeune, puis d'Agaisse rebattent les cartes du « grand de la richesse et du nombre des enfants » et conduit au réexamen de la succession, Jeanne obtenant à cet effet une « relaxacion » de serment. Une première proposition des arbitres désignés – Olivier du Dreseuc, Jean André et Pierre Le Moël –, est repoussée par Jeanne. La seconde est acceptée et 30 livres de rente sont accordées à Jeanne, l'épouse de Jean Le Bouteiller, somme dans laquelle sont incluses les 12 livres déjà attribuées. C'est donc 18 livres dont l'assiette reste faire, dont les deux tiers devront l'être en œillets de salines.

- le 14 mars 1474 (n.st.). Un nouvel accord complète celui précédemment passé avec Marguerite Le Guennec (voir ci-dessus). À cette date, Marguerite étant décédée, la querelle oppose d'une part, Pierre Le Guennec, et, d'autre part, Pierre de Kerveno, seigneur de Bréhet, fils de Marguerite, qui estime avoir des droits sur la succession de Jean Le Guennec l'ancien, Jean le jeune (son fils), et Jeanne Le Guennec fille du précédent. Il est fait état d'un précédent accord du 28 novembre 1466 qui est revu et complété. : au final, il lui est attribué 20 œillets, dont 4 sont dans l'immédiat affectés au douaire de Louise de Muzillac (et reviendront ensuite à Pierre le Guennec), 6,5 pièces de terre, 37 planches de vignes, et 6 sous 4 deniers de rente.

Pierre Le Guennec doit être ce « Le Guerze », seigneur de Kersalio qui, 14 février 1472, figure parmi les nobles assemblés par le duc dans le cadre de l'affaire qui oppose le duc à l'évêque de Nantes et qui prennent parti pour lui contre l'évêque (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238 ; sur cette affaire, voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130). Il est cité le 30 juin 1473, comme cause ayant du seigneur de Bogat pour la portion des acquêts faits entre le père de Pierre Le Guennec et Jean de Bogat, soit 34 œillets baillés ensuite à Michel Le Pennec (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 83-84). Le 9 novembre 1473, commission est donnée aux juges de Ploërmel et de Vannes d'interdire à Pierre Le Guennec tuteur de Jacquette de Muzillac de la marier sans l'assentiment de ses parents, sous peine d'une amende de 600 marcs d'argent, et, dans l'immédiat, mettre « decret de convoi » et placer la mineure en « main de gens suffisants » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 149) ; Le 7 janvier 1475, Pierre Le Guennec obtient le paiement d'arrérages (*ibid.*, B 9228/4).

Sa notoriété et son loyalisme envers le duc font qu'il figure le 20 mai 1489, parmi ceux qui reconnaissent le caractère « profitable et utile » de la vente de tailles et de rentes du

domaine ducal de Guérande (*ibid.*, B 126 D, f° 4-4 v°). Il se rencontre encore le 25 octobre 1495 en qualité de seigneur de Kersalio (*ibid.*, B 1441).

Selon Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, p. 273), Pierre Le Guennec épouse en premières noces Marie de Lislette (Lillecte ?, voir ce nom) dont il est veuf avant 1470 (FRESLON, Paul de, « Essai généalogique sur la famille Eder », *Revue de Beat et de Vendée*, XV, 1912, p.54, Pierre Le Guennec « veuf avec postérité Alain de Marie de Lislette et fils de Jehan Le Quennec, archer à cheval de la Noblesse guérandaise en 1467 ») ; de ce mariage est issu Alain Le Guennec. Pierre Le Guennec se remarie avec épouse Guillemette Eder (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 17 f° 48 v°, 16 avril 1508 ;

Pierre Le Guennec décède le 9 avril 1508 (*ibid.*, B 1465, acte du 26 août 1505).

En 1491, est mentionné Alain dans un minu faisant suite au décès de François de La Muce, seigneur de Coislin, présenté par Alain Le Guennec et Gilette de La Muce, son épouse (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 88) Le 20 octobre 1494, Alain Le Guennec, « noble ecuyer », seigneur de Coislin, fils de Pierre Le Guennec, seigneur de Kersalio. rend aveu de ce qu'il tient de la vicomté de Saint-Nazaire, soit 72 hommées de vignes et 28 seillons de terre (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 557), puis 25 février 1500 (n.st.), il rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire, pour l'« acquet » de Préambert (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 668 v° et le 26 février est cité Pierre, f° 69 v°). Alain paraît disparaître rapidement.

Le 26 avril 1508, sauvegarde est accordée à Guillemette Eder, veuve de Pierre Le Guennec, à Gilles Le Guennec, seigneur de Préambert, héritier de Pierre Le Guennec, ainsi qu'à Pierre Baye et son épouse (*ibid.*, B 17, f° 48 v°). Cette dernière est Charlotte Le Guennec qui, le 26 août 1508, qualifiée d'« héritière principale et noble », de « noble escuyer » Pierre Le Guennec seigneur de Kersalio, présente au roi, par l'entremise de Pierre Baye, son époux et curateur, un minu de rachat, pour ce qui est tenu de la cour de Guérande, soit 50 œillets (*ibid.*, B 1465 ; Arch. nat., Q1, n° 520, dossier 22). Charlotte Le Guennec est ensuite donnée comme dame de Coislin dont elle a hérité de sa mère Gilette de La Muce. Le 7 mars 1527, François Baye et sa femme, Charlotte Le Guennec, dame de Coeslin, cèdent, à l'abbaye de Buzay, la terre et juridiction de Coeslin en Rouans contre 10 œillets de saline appelés de Buzay (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 50). Gilles Le Guennec est sans doute ce seigneur de Kersalio qui, présent à la montre, est enregistré parmi les « faisans ung archier » (transcription, f° 5 et site « Archives remarquables »). Gilles disparaît à une date inconnue mais avant le 1^{er} janvier 1539 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1441, où est cité Jean Le Guennec, ci-dessous).

Le 9 décembre 1539, Jean Le Guennec, seigneur de Kersalio, rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 113 v°). Il est le fils de Gilles comme l'indique le minu présenté au roi, le 14 juin 1540, où sont déclarées des rentes sur différentes tenues, en la paroisse de Saint-Lyphard, pour un montant de 5 livres 1 sou, 7, 5 truellées d'avoine, 2 boisseaux d'avoine, 5 poules et 1 géline 8 œillets de saline en Guérande (*ibid.*, B 1480). Il décède avant 1542, puisque dans le compte de Mathurin Petiteau qui se termine en 1542, il est mentionné le rachat qui fait suite au décès de Jean Le Guennec (*ibid.*, B 1519, f° 1850).

D'autres Le Guennec sont cités :

- Alain. Il est fils de Guillemmin. Il est cité le 17 novembre 1470 (*ibid.*, E 977, ci-dessus).
- Guillaume. Il est mentionné le 1er juillet 1479 (*ibid.*, B 1472).
- Marc. Il est noté le 26 août 1506 (*ibid.*, B 1521, f° 600).
- Louise. Elle épouse François de Reuys, seigneur de Siltz. Ils décèdent vers 1520, ainsi que l'indique le minu présenté au roi le 26 juin 1540, par « noble escuyer » Jean de Reuys, soit une maison jardin appartenant appelés la porte Kernas en la ville du Croisic (1 journal), un petit pré (2,25 journaux), 13 œillets de saline, une planche et 4 casseaux de vigne (*ibid.*, B 1447).
- Olivier. Le rentier du domaine royal de Guérande rédigé en 1541, précise à propos de la taille de Jean Le Guennec levée à Clis : « Pierres Le Guennec la poyoit duquel fut filz Jehan Le Guennec et de Jehan Le Guennec fut fils Gilles et de Gilles, Jehan Le Guennec qui mourut sans hoirs de son corps dont est héritier Olivier Le Guennec, myneur, dont est tuteur le seigneur de Trevenez » (*ibid.*, B 1493, f° 64.), Olivier se rencontre encore le 18 novembre 1549, date à laquelle il rend aveu à la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f°191 v°).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Guérande, manoir de Kersalio



Guérande, manoir de Kersalio, cheminée de la salle haute



Guérande, manoir de Kersalio, cheminée de la salle haute, détail



Guérande, manoir de Kersalio, cheminée et étagère de la salle haute

Le manoir médiéval de Kersalio a été détruit par un incendie en 1976 (DURANDIERE, *et alii*, *op. cit.* et site de l'Inventaire des Pays-de-la-Loire, en ligne pour ce qui suit).

De plan en L, il se composait, au rez-de-chaussée, d'une salle basse (14,10 mètres sur 5,40) disposant d'une cheminée adossée au mur pignon sud, « dont la hotte était portée par des consoles en quart-de-rond chanfreiné ». À l'est, cette salle ouvrait sur une pièce (7 mètres sur 5,40), surmontant un niveau de cave, qui pourrait avoir été une cuisine, possédant, au nord, une entrée particulière. L'aile en retour, au nord de la salle basse, est desservie, en façade postérieure, par une tour d'escalier circulaire (3,95 mètres de diamètre à l'extérieur) qui abritait une vis en granite.

À l'étage, reproduisant la disposition des pièces du rez-de-chaussée se trouvent une salle haute et de deux chambres. La hotte de la cheminée de la salle haute – superposée à celle de la salle basse –, « reposait sur deux piédroits surmontés de consoles au profil en escalier, à angle vif ». Elle est agrémentée d'une étagère murale.

Des cartes postales anciennes donnent à voir une petite vis secondaire, située au dernier niveau de la tour, où se situait une pièce haute destinée à la retraite et à l'étude ;

Le manoir date vraisemblablement au milieu du XV^e siècle.

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Le Guennec », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024